

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D'ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 1 :		Orientations:	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)
Impliquer les élus locaux dans les démarches de mobilisation et sensibilisation des propriétaires forestiers		A1	★★
Contexte / Enjeu:		Objectifs:	
<p>Dans la continuité des 2 réunions de propriétaires forestiers privés menées dans le cadre du diagnostic, il apparaît justifié de poursuivre cette sensibilisation sous diverses formes en s'appuyant sur les élus locaux.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les propriétaires à engager des interventions sylvicoles. - Développer une sensibilité des propriétaires pour la gestion forestière et une connaissance des professionnels de la filière. - Informer les propriétaires de la réglementation existante. 	
Descriptif:			
<p>Les réunions d'information communale reposent sur une volonté des élus de susciter la gestion des forêts privées. Ils reçoivent le soutien du CRPF et de l'animateur. Pour les réunions précédentes, les invitations ont été envoyées par les communes afin d'assurer la mobilisation des propriétaires. Il est proposé lors de la réunion une présentation de la forêt locale (cartographie des peuplements, de la propriété, morcellement, photos de peuplements...), un rappel des organismes de la forêt privée, des outils de gestion et de la réglementation. Les participants sont alors invités à réagir.</p> <p>Indirectement concerné par cette action, l'ONF pourra cependant, lors des discussions intéressant les forêts des collectivités rappeler aux élus l'intérêt d'une gestion concertée avec les autres propriétaires.</p> <p>Une autre action possible serait de développer un concept de « Forum de la forêt » à l'échelle d'un canton où seraient présents plusieurs stands permettant aux propriétaires forestiers d'obtenir des renseignements auprès de différents professionnels de la forêt : CRPF, Coopérative Provence Forêt, CERPAM, ONF, DDAF... C'est l'occasion d'établir un premier contact. Ce Forum pourrait avoir une portée plus large que le seul public de propriétaires, en s'adressant aussi à l'ensemble des usagers et en présentant des réalisations de la charte.</p>			
Propositions de réalisations:			
<p>2008 - 2009 : Susciter de nouvelles réunions communales (notamment sur la vallée des Duyes) Etudier la possibilité d'un "Forum de la forêt"</p>			
Propositions Maître d'ouvrage:	Propositions Maître d'oeuvre:	Partenaires:	
Communes	CRPF PACA	Association des Communes forestières 04, CERPAM, Chambre d'agriculture 04, Conseil Général 04, Conseil Régional PACA, Coopérative Provence Forêt, DDAF 04, ONF, Office de Tourisme de Digne-les-Bains et du Pays Dignois, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs, Syndicat des exploitants forestiers scieurs...	
Indicateurs de suivi:		Sources potentielles de financements:	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions - Nombre de participants à chaque réunion d'information - Manifestation sur la forêt et le bois 		<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de mobiliser la mesure 111b du PDRH si diffusion de connaissances scientifiques et pratiques novatrices 	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D'ACTIONS 2008 - 2013

<p>Intitulé de l'action 2:</p> <p>Initier une étude ressource sur une zone du Pays présentant un potentiel sylvicole avéré</p>	<p>Orientations:</p> <p>A1, A3 et A4</p>	<p>Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)</p> <p>★★</p>
<p>Contexte / Enjeu:</p> <p>Le diagnostic de la chartre forestière, accompagné de l'étude du CRPF, a souligné le fait qu'à l'heure actuelle peu d'actions sont menées sur la forêt privée du Pays Dignois. Cette étude sommaire du CRPF sur la forêt privée du Pays permet de cibler des secteurs où une étude de massif détaillée devra susciter des opérations sylvicoles d'envergures. A ce titre, une animation suivie est indispensable.</p>	<p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un outil opérationnel pour orienter l'animation et proposer des diagnostics rapides et complets aux propriétaires forestiers. - Combattre certaines idées reçues des propriétaires sur la mise en œuvre d'une gestion forestière durable de leur propriété (coût, appui technique...). - Disposer de données dendrométriques permettant de structurer une filière bois énergie et développer une gestion durable des massifs. 	
<p>Descriptif:</p> <p>Un des outils à la disposition des forestiers pour engager des actions en forêt privée est de proposer une étude de Massif qui permet d'établir un diagnostic préalable de la ressource bois en forêt privée afin d'avoir des éléments concrets à présenter aux propriétaires lors d'une rencontre individuelle. Dans le cahier des charges de l'étude devront être mentionnées les données techniques indispensables à une traduction concrète par des opérations de gestion forestière durable. Il s'agit de disposer de volumes de bois mobilisables en distinguant bois d'œuvre et bois de trituration (plaquette forestière). Il faudra aussi disposer d'un descriptif de la desserte forestière (statut et caractéristiques techniques), d'un parallèle avec les aménagements de l'ONF (identifier les secteurs d'intervention de l'ONF sur les 6 prochaines années qui jouxtent des zones d'intervention potentielle en forêt privée, assurer une cohérence au niveau de la desserte). Une attention particulière devra porter sur la définition des « zones d'intervention potentielle ».</p> <p>Une compilation des informations des aménagements de l'ONF existants doit permettre une vision territoriale de la ressource en les associant aux données de la forêt privée. Gestionnaire d'une part importante de la forêt et rompu aux études de ressource et de desserte, l'ONF pourra apporter sa contribution aussi bien au niveau des études de faisabilité que des maîtrises d'œuvre qui pourraient en résulter.</p>		
<p>Propositions de réalisations:</p> <p><i>Demande de financement par le CRPF</i> <i>Secteur Digne, Entrages et Secteur Prads</i> <i>Secteur Castellard Mélan, Hautes Duyes, Thoard</i> <i>Secteur Mézel, Le Chaffaut</i> <i>Secteur Bras d'Asse, St Julien (...)</i></p>		
<p>Propositions Maître d'ouvrage:</p> <p>Comité du Pays Dignois...</p>	<p>Propositions Maître d'oeuvre:</p> <p>CRPF PACA</p>	<p>Partenaires:</p> <p>Chambre d'agriculture 04, Conseil Général 04, Conseil Régional PACA, Coopérative Provence Forêt, DDAF 04, EPCI, ONF...</p>
<p>Indicateurs de suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de propriétaires ayant engagé une opération sylvicole - Nombre de propriétaires ayant adhéré à la Coopérative Provence Forêt - Nombre de propriétaires ayant souscrit un document de gestion durable 		<p>Sources potentielles de financements:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 341 A du PDRH pour l'animation d'une étude de massif en forêt privée mais cela reste à confirmer (taux maximal d'aide publique de 100%) - Mesure II.6.3 du CPER PACA: Aide à la mobilisation des bois notamment dans le cadre des plans de développement de massifs (Cofinancement Europe, Etat, Région)

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D'ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 3 :		Orientations:	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)
Engager des interventions sylvicoles à l'échelle d'un petit massif		A1 et A3	★★★
Contexte / Enjeu:		Objectifs:	
<p>Ce territoire, de par son manque de culture forestière, la faible qualité des peuplements et le manque de personnel de la forêt privée, souffre d'une carence de gestion forestière en secteur non soumis au régime au forestier.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les outils existants pour lutter contre le morcellement (ASL, Groupements forestiers, échanges amiables...). - Développer des actions sylvicoles collectives rapidement visibles permettant de susciter la motivation des propriétaires. - Informer les propriétaires de la réglementation existante. 	
Descriptif:			
<p>En s'appuyant sur les contacts noués avec les propriétaires privés lors des réunions communales, et des études de massifs s'il y a lieu, engager des interventions sylvicoles telles que de travaux de coupes (opérations groupées) qui pourront associer l'ONF.</p> <p>L'animation devra permettre de développer des actions cohérentes à l'échelle d'un massif. A ce titre, dans le PDRH, il est prévu que l'aide d'amélioration des peuplements existants ne concerne que les secteurs dépassant un seuil de 4 ha présentant des garanties de gestion durable (mesure 122A du PDRH). Pour prétendre aux aides du PDRH, le regroupement est un préalable indispensable. Ces regroupements pourront simplement s'inscrire dans des opérations concertées entre plusieurs propriétaires avec éventuellement une adhésion à la coopérative Provence Forêt. Pour répondre aux enjeux d'exploitation du bois, cette action est prioritaire. A ces fins, des crédits existent et sont encore trop peu utilisés : il s'agit des fonds du DEFIL Forêt.</p> <p>L'ONF pourra mettre à disposition du Pays Dignois, les états d'assiette de coupes en forêts relevant du régime forestier ainsi que les projets de travaux structurants (desserte en particulier) afin, éventuellement de déboucher sur des opérations concertées avec les forêts privées.</p>			
Proposition des modalités de mise en oeuvre:			
<ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec les propriétaires présents aux réunions de sensibilisation de Prads et Bras d'Asse organisées au cours de l'élaboration de la charte, - Prise de contact avec 5 propriétaires qui avaient rempli un questionnaire lors des réunions des "vendredis du Pays Dignois": 			
Propositions Maître d'ouvrage:	Propositions Maître d'oeuvre:	Partenaires:	
Coopérative Provence Forêt		Chambre d'agriculture 04, CRPF, DDAF 04, Conseil Général 04, Conseil Régional PACA, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs...	
Indicateurs de suivi:		Sources potentielles de financements:	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hectares engagés dans des opérations sylvicoles - Nombre de propriétaires ayant engagé une opération sylvicole - Nombre de propriétaires ayant adhéré à la Coopérative Provence Forêt - Nombre de propriétaires ayant souscrit un document de gestion durable 		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure 122 A du PDRH pour les travaux (Amélioration des peuplements existants): taux maximal de 50% et 60 % en zone de montagne et zone Natura 2000) pour les travaux, - Mesure II.6.6 du CPER PACA: Aide à la coopération forestière dans ses missions d'appui à la petite propriété (bénéficiaire: Coopérative Provence Forêt / Cofinancement Etat, Région) 	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 4 :		Orientations:	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)
Améliorer la desserte interne des massifs forestiers		A2, A3, A5 et B1	★★
Contexte / Enjeu:		Objectifs:	
<p>La problématique d'accès au massif est clairement ressortie comme un des freins à la mobilisation des bois dans cette zone offrant un relief accidenté et une ressource de qualité assez moyenne.</p> <p>La plupart des aménagements structurants qui seront envisagés sur ce territoire afin de permettre une amélioration de la mobilisation des bois devront aussi assurer l'accès aux sapeurs-pompiers. Il en va de même pour la création des points d'eau qui devront s'inscrire dans le cadre d'un PDPFCI afin de bénéficier de financements publics.</p> <p>Concernant le PDPFCI, s'il est vrai que cette problématique est plus prégnante au sud du pays, c'est le massif DFCI de la Bléone qui semble plus largement concerner le Pays Dignois. (Massif de la Bléone : 12 des 27 communes du Pays et seulement 1 commune extérieure). Le massif DFCI Duyes-, où le risque semble davantage prégnant, offre près de la moitié de sa surface en dehors du Pays Dignois.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les conditions de rentabilités des opérations sylvicoles et pastorales. - Assurer une valorisation multifonctionnelle des espaces forestiers. 	
Descriptif:			
<p>La charte forestière a pour objectif premier une vision de cohérence à l'échelle d'un massif. A ce titre, il apparait nécessaire de susciter une réflexion globale sur la desserte en intégrant l'ensemble des usagers bénéficiant d'une telle infrastructure.</p> <p>Si une carte du diagnostic permet de connaître le maillage de la desserte, on ne connaît ni le statut des pistes, ni leurs caractéristiques techniques. Il apparaît plus opportun dans le cadre de la charte d'étudier le maillage de desserte lorsque l'animation permet sur un petit massif de motiver plusieurs propriétaires à s'engager dans des opérations de gestion durable. En effet, une étude globale à l'échelle du Pays Dignois ne semble pas être la meilleure opportunité dans la mesure où les interventions ne concerneront pas tout le massif forestier du Pays Dignois.</p>			
Propositions de réalisations:			
Propositions Maître d'ouvrage:	Propositions Maître d'oeuvre:	Partenaires:	
Propriétaire ou gestionnaire des bois	Appel d'offre...	Communes, Conseil Général 04, Coopérative Provence Forêt, CRPF, DDAF 04, ONF, SDIS 04 ...	
Indicateurs de suivi:		Sources potentielles de financements:	
<ul style="list-style-type: none"> - Km de pistes aménagées - Volume de bois sortie du massif grâce à la nouvelle infrastructure - Nombre d'hectares engagés dans des opérations de gestion durable grâce à la nouvelle infrastructure - Usages des pistes aménagées 		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure 125 A du PDRH pour les investissements (soutien à la desserte forestière): 40% pour les projets individuels et 70% pour les projets collectifs s'inscrivant notamment dans une démarche territoriale type charte forestière / <i>Le Conseil Général 04 ne s'est pas prononcé sur une intervention de 10% supplémentaires</i> - Mesure II.6.4 du CPER PACA: Desserte forestière: création ou mise aux normes des voies forestières d'exploitation (Cofinancement Europe, Etat, Région) 	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 5 :		Orientations:	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)
Promouvoir les techniques d'exploitation alternatives		A2	★
Contexte / Enjeu:		Objectifs:	
<p>La problématique d'accès au massif est clairement ressortie comme un des freins à la mobilisation des bois dans cette zone offrant un relief accidenté et une ressource bois de qualité assez moyenne.</p> <p>La création de pistes doit faire l'objet d'une réflexion globale dans la mesure où elle peut être source de nuisance (fréquentation) et coûteuse en entretien.</p> <p>L'ONF développe un programme expérimental sur le câble, sur les départements 04 et 05 .</p>		<p>- Favoriser l'accès à la ressource tout en limitant l'impact paysager et la pénétrabilité des massifs forestiers.</p> <p>- Développer des techniques d'exploitation alternatives tombées en désuétude.</p>	
Descriptif:			
<p>Des actions peuvent être menées sur le développement du câble même si l'intérêt de cette technique sur le territoire du Pays Dignois ne fait pas l'unanimité. De fait, le développement de chantiers expérimentaux sur le câble forestier (crédit CIMA) pourrait permettre d'évaluer l'intérêt de cette technique. La commune de Prads semble offrir plusieurs garanties pour le développement de cette technique (bois de qualité et relief accidenté), même si elle bénéficie déjà d'un bon maillage de pistes forestières. Les autres communes de la Haute Bléone peuvent aussi s'inscrire dans cette action. Les zones Natura 2000 (site de Barles et site de Cheval Blanc) pourraient particulièrement se prêter à ce type d'expérimentation en vue de limiter l'impact sur l'écosystème des aménagements forestiers.</p> <p>A travers cette action, il s'agit d'apporter une réponse à des questions récurrentes du diagnostic à savoir la pénétrabilité des massifs et la préservation paysagère de certains secteurs.</p> <p>D'autres techniques comme "les goulottes" pourraient être favorisées pour l'exploitation du bois de chauffage.</p> <p>Bien que les conditions locales (qualité des bois, difficultés à créer les dessertes préalables à l'exploitation par câbles) apparaissent peu favorables, l'ONF apportera en tant que gestionnaire mais aussi prestataire de service sa contribution au projet par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le repérage des coupes, - les études de faisabilité techniques et financières absolument indispensable d'après l'ONF, - l'exploitation en régie éventuelle et l'organisation des ventes de coupes. <p>Un travail du même type semble également nécessaire pour l'exploitation des coupes de bois de chauffage par goulottes.</p>			
Propositions de réalisations:			
Propositions Maître d'ouvrage:	Propositions Maître d'oeuvre:	Partenaires:	
Comité du Pays Dignois	ONF, Coopérative Provence Forêt...	Association des Communes forestières 04, Communes, Conseil Général 04, Conseil Régional PACA, CRPF, DDAF 04, Syndicat des exploitants forestiers scieurs...	
Indicateurs de suivi:		Sources potentielles de financements:	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets pilotes et réussite technique et économique de l'exploitation - Km de pistes approximatif auquel s'est substitué le câble ou la goulotte 		<ul style="list-style-type: none"> - CIMA pour le volet expérimental (§ I.2.1: Promotion du débardage par câble) - Mesure 123 B du PDRH (aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière): taux maximal de 40% - Mesure II.6.1. du CPER PACA: exploitation forestière: aides à l'acquisition de modes de sortie alternatifs (Cofinancement Europe, Etat, Région) 	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 6 : Constituer une cellule de réflexion autour de la gestion et de l'utilisation du réseau routier	Orientations: A2 et A3	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★) ★★
Contexte / Enjeu: La problématique d'accès au massif est clairement ressortie comme un des freins à la mobilisation des bois dans cette zone offrant un relief accidenté et une ressource de qualité assez moyenne. Au-delà de la desserte interne du massif forestier, le diagnostic a été l'occasion d'élaborer une cartographie présentant les "points noirs du réseau routier": ouvrages d'art et limitations de tonnage.	Objectifs: - Etudier ponctuellement les solutions envisageables à un point noir du réseau routier dans la mesure où un enjeu majeur a été identifié (pas forcément se limiter au seul enjeu forestier).	
Descriptif: La réflexion devra permettre d'envisager diverses solutions et voir leur adéquation avec les sites les plus problématiques: rotations d'entretien des routes et subvention des ruptures de charge. Une solution envisagée dans les Hautes-Alpes pour résoudre ce problème de limitation de tonnage est la suivante : "sachant que la rotation d'entretien d'une petite route est d'environ 15 ans, il serait intéressant sur le massif desservi d'adapter les aménagements forestiers à ces rotations d'entretien". Cette solution ne semble pas opportune pour le Conseil Général 04 car dangereuse pour la desserte locale. Il semble préférable d'étudier l'évacuation des bois dans des périodes de l'année où les conditions climatiques sont favorables. Cette réflexion sur les points noirs du réseau routier associée à la desserte interne des massifs apparaît comme un sujet majeur pour l'ONF.		
Propositions de réalisations: - Possibilité de travailler sur le secteur de Draix où une limitation à 26 tonnes concerne un secteur avec un enjeu de récolte de bois (coupes achetées et non exploitées).		
Propositions Maître d'ouvrage: Comité du Pays Dignois, Conseil Général 04...	Propositions Maître d'oeuvre:	Partenaires: Association des Communes forestières 04, Communes, Conseil Général 04, Coopérative Provence Forêt, CRPF, DDAF 04, ONF, Syndicat des exploitants forestiers scieurs...
Indicateurs de suivi: - Points noirs majeurs auxquels une solution a pu être apportée	Sources potentielles de financements: - Conseil Général 04, Conseil Régional PACA,? - FNADT?	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

<p>Intitulé de l'action 7 :</p> <p>Communiquer et promouvoir l'utilisation du bois dans la construction et le chauffage</p>	<p>Orientations:</p> <p>A3 et A4</p>	<p>Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)</p> <p>★★★</p>
<p>Contexte / Enjeu:</p> <p>Le diagnostic a fait clairement apparaître l'absence de culture forestière et d'industrie de première transformation sur ce territoire. De nombreuses actions visent à susciter l'intérêt des propriétaires et du grand public pour le bois et la forêt.</p> <p>Si le bois construction ne ressort pas comme un enjeu majeur sur ce territoire, sa promotion pourra se faire notamment auprès des collectivités ayant un projet de construction d'un bâtiment collectif ou d'un bâtiment public. Concernant le bois énergie, une action pilote de la charte a justement porté sur la sensibilisation des élus du Pays Dignois à l'intérêt de la plaquette forestière (en partenariat avec l'Association des Communes forestière 04)</p>	<p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les collectivités à s'inscrire dans la filière bois énergie. - Développer l'utilisation du bois dans la construction en s'assurant de la conformité avec les règlements des documents d'urbanisme. - Promouvoir les bois locaux. - Inciter les collectivités à étudier "l'utilisation du bois construction" lors de construction de tous nouveaux bâtiments au même titre que la filière bois énergie. 	
<p>Descriptif:</p> <p>Dans le cadre de cette action, un recensement par commune devra être mené (et mis à jour régulièrement) sur les constructions nouvelles susceptibles d'intégrer une énergie renouvelable et les OPAH. Les artisans chauffagistes pourront aussi être sensibilisés aux bois énergie. La communication devra aussi s'adresser aux architectes, service urbanisme de la DDE...</p> <p>Par ailleurs, en complément de l'action de l'Association des Communes Forestières, l'animateur de la charte forestière devra sensibiliser les collectivités de ce territoire aux multiples intérêts de cette énergie renouvelable, notamment en terme de développement local. Une coordination devra être assurée entre ces deux intervenants.</p>		
<p>Propositions de réalisations:</p>		
<p>Propositions Maître d'ouvrage:</p> <p>Comité du Pays Dignois...</p>	<p>Propositions Maître d'oeuvre:</p>	<p>Partenaires:</p> <p>ADEME, Association des Communes forestières 04, Chambre d'agriculture 04, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des Métiers, Comité National pour le Développement du Bois, Communes, Conseil Général 04, Conseil Régional PACA, Coopérative Provence Forêt, CRPF, DDAF 04, EPCI, Fibois 04-05, ONF...</p>
<p>Indicateurs de suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commune à engager une réflexion sur le bois énergie - Nombre de bâtiments ayant recours au matériau bois - Nombre de communes à engager une réflexion sur le bois construction et le bois énergie 	<p>Sources potentielles de financements:</p> <ul style="list-style-type: none"> - CIMA (§1.2.3: Bois énergie) - Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) mis en place par l'État prévoit un bonus de subvention de 2 % pour les constructions en bois (II 5.1 CPER PACA) 	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 8 :		Orientations:	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)
Appui à la structuration de la filière bois énergie du Pays Dignois		A4	★★
Contexte / Enjeu:		Objectifs:	
<p>Le dynamisme de la filière bois énergie dépendra directement de la création de nouvelles chaudières. A cet effet, durant la phase de diagnostic de la charte forestière, une journée d'information sur le bois énergie avait été organisée à destination des élus du Pays Dignois. Actuellement, plusieurs projets émergent sur Digne avec d'une part les lycées Beau de Rochas (2008) et David Neel (2009) qui sont engagés dans des programmes de rénovation. Par ailleurs, une étude de faisabilité a été réalisée sur la commune du Brusquet et une note d'opportunité pour la DDSV. La maison des personnes handicapées et la maison de produits de Pays étudient l'opportunité du bois énergie.</p> <p>Enfin, le projet de ZAC de Gaubert pourrait prendre en compte les énergies renouvelables et plus particulièrement le bois énergie à travers la constitution d'un réseau de chaleur.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les collectivités à s'inscrire dans la filière bois énergie. - Engager une dynamique bois énergie au sein du territoire. 	
Descriptif:			
<p>Des aides existent pour encadrer la structuration d'une filière locale : programme « 1000 chaufferies en milieu rural » de l'ADEME et le dispositif ASTER du programme AGIR de la Région PACA. Le Conseil de développement du Pays Dignois travaille sur le programme AGIR. Le programme AGIR pourra permettre de financer des notes d'opportunité et des études de faisabilité pour les futurs projets de chaudière.</p> <p>Ces outils ont pour objectif d'appuyer le territoire en lui finançant une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le bureau d'étude va aider le territoire à formaliser un cahier des charges visant à déterminer les actions nécessaires pour assurer une structuration de la filière. (financer de l'animation ou éventuellement apporter une étude juridique). A ce titre, il pourrait être opportun d'envisager une étude juridique sur les modalités pour favoriser les bois locaux dans les appels d'offre ("clause environnementale" s'appuyant sur le bilan carbone): structurer une filière qui joue un rôle de développement local. Le cas échéant, il serait intéressant de constituer une charte avec les collectivités locales afin qu'elles intègrent ce paramètre.</p> <p>L'art. 53.1 du code des marchés publics précise que la "performance en matière de protection de l'environnement" est un critère possible de sélection des offres.</p> <p>Par ailleurs, l'art. 53.4 met en avant qu'une priorité pourra être donnée aux SCOP, GPA... Cela devra alimenter la réflexion sur le portage de l'action n°9.</p>			
Proposition des modalités de mise en oeuvre:			
Candidature du Conseil de développement du Pays Dignois au programme AGIR			
Propositions Maître d'ouvrage:	Propositions Maître d'oeuvre:	Partenaires:	
Conseil de développement du Pays Dignois		ADEME, Association des Communes forestières 04, Chambre d'agriculture 04, Communes, Conseil Général 04, Conseil Régional PACA, Coopérative Provence Forêt, CRPF, DDAF 04, EPCI, ONF...	
Indicateurs de suivi:		Sources potentielles de financements:	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes à engager une réflexion sur le bois énergie - Nombre de notes d'opportunité et d'études de faisabilité effectuées sur le territoire 		<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional PACA pour le Programme AGIR - Autre programme de financement pour la structuration de la filière bois énergie: "Programme 1000 chaufferies en milieu rural" - ADEME 	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D'ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 9 :		Orientations:	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)
Créer une plateforme bois multifonctionnelle		A3, A4, B2 et C2	★★★
Contexte / Enjeu:		Objectifs:	
<p>La structuration et le développement d'une filière bois énergie est clairement ressortie comme une priorité pour ce territoire et surtout comme une opportunité de développement économique du territoire dans la mesure où la ressource locale pourra être valorisée dans des chaudières. Au-delà, c'est toute la filière bois qui a besoin d'être dynamisée.</p>		<p>- Inciter les collectivités à s'inscrire dans la filière bois énergie: garantir l'approvisionnement en limitant les coûts de transport. - Ce projet peut ouvrir l'opportunité à une meilleure valorisation des bois. - Cette action est largement transversale avec un lien possible avec la thématique agriculture - forêt (valorisation bois précieux) et la communication vis à vis du grand public et des professionnels.</p>	
Descriptif:			
<p>La réflexion à mener doit permettre de déterminer dans un premier temps le choix du porteur de projet et de l'emplacement. Ce dernier point apparaît primordial. Un tel projet devra comprendre un local pour le personnel, un pesage des véhicules... Lors de la finalisation de la charte forestière, plusieurs sites potentiels ont été évoqués : Décharge de la Collete, Future ZA de Marcoux, Ancienne décharge de la Cornerie. Chacun présente des avantages et des inconvénients, et les 2 derniers apparaissent plus pertinents. En effet, la décharge de la Collete souffre d'un manque de place suffisant pour un tel aménagement et présente un terrain non stabilisé. <u>Cette liste n'est pas exhaustive.</u></p> <p>La présence de Digne sur le territoire justifie l'intérêt porté à un tel projet. Toutefois, il paraît judicieux d'étudier un rapprochement avec des territoires limitrophes (ex: vallée du verdon) dans la mesure où une telle infrastructure présente un intérêt qui dépasse les seuls massifs forestiers du Pays Dignois.</p> <p>Dans le cadre de l'appel d'offre qui serait lancé pour ce projet, une large place devra être faite au bois dans le choix des matériaux de construction. Ceci répond à la fois à une volonté de soutenir le bois construction et le souhait de s'inscrire dans une démarche environnementale.</p> <p>Il est envisagé de coupler à un hangar de stockage de plaquettes, une plateforme de tri des bois. En effet, le diagnostic a mis en évidence l'absence d'industries de première transformation sur le territoire. Dans la mesure où aucune industrie de première transformation n'est présente sur le territoire du Pays, cette plateforme pourrait favoriser une meilleure valorisation des bois en s'appuyant éventuellement sur la scie mobile de Beauvezer. Certaines coupes pourraient être exploitées en régie. Le diagnostic a démontré que plus que la qualité intrinsèque des bois, la mauvaise valorisation des bois trouve davantage son explication dans une mauvaise structuration de la filière. (trituration = débouché de facilité).</p> <p>Les sciages produits pourraient alors être valorisés sur le marché local.</p> <p>Il est primordial d'intégrer dans la réflexion les projets similaires des territoires limitrophes. Cela conditionnera notamment le dimensionnement de l'ouvrage. Par ailleurs, cette action est très liée aux actions 7 et 8 visant à développer le nombre de chaudières plaquettes du territoire et donc la demande.</p> <p>L'ONF est directement concerné par la filière bois bien qu'il n'intervienne qu'indirectement sur sa structuration. Aussi apportera – il sa contribution à toute réflexion en ce domaine et en particulier sur la question des plateformes de tri dont il assure la gestion sur des départements voisins.</p>			
Proposition des modalités de mise en oeuvre:			
2008 - 2009 : €: Mise en place d'un comité technique / Etude préalable et 2009 - 2010: €: Appel d'offre - Réalisation des travaux			
Propositions Maître d'ouvrage:	Propositions Maître d'oeuvre:	Partenaires:	
EPCI, SCIC...		ADEME, Association des Communes forestières 04, Chambre d'agriculture 04, Communes, Conseil Général 04, Conseil Régional PACA, CRPF, Coopérative Provence Forêt, DDAF 04, Fibois 04-05, ONF, Syndicat des exploitants forestiers scieurs...	
Indicateurs de suivi:		Sources potentielles de financements:	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MAP/an (M3 apparent plaquettes) qui transite sur le site - Volume de sciage produit - Temps de stockage des produits qui transitent par la plateforme - Viabilité économique de la plateforme 		<ul style="list-style-type: none"> - LEADER: étude de faisabilité et financement du fonctionnement si portage par une structure publique - Mesure 341 A du PDRH pour l'animation d'une étude - CG 04, CR PACA, ADEME, FNADT?: réalisation des travaux / Délibération du Conseil Général 04 du 29-09-07 portant la participation du Département à hauteur de 20% d'un montant plafond de 300 000 € pour la réalisation de plateforme de stockage de plaquettes - II.6.1. du CPER PACA: exploitation forestière: aide à l'acquisition de matériel de parc à bois (Cofinancement Europe, Etat, Région) 	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 10 :		Orientations:	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)
Sensibiliser les propriétaires au débroussaillage obligatoire sur des sites sensibles		A5 et C2	★
Contexte / Enjeu:		Objectifs:	
<p>Le diagnostic a fait clairement apparaître un manque de culture forestière et une faible prise en compte du risque incendie. Si ce territoire ne fait certes pas partie pour l'instant des zones les plus menacées, une urbanisation croissante et une progression de la forêt (friche) de 275 ha/an suggèrent un accroissement du risque (croisement entre l'aléa et les enjeux humains). Des incendies sur ce territoire entraîneraient la réapparition de risques passés: glissements de terrains.</p>		<p>- Faire émerger une sensibilité face au risque incendie sur la partie sud du Pays Dignois. - Diminuer la vulnérabilité du secteur face au risque incendie.</p>	
Descriptif:			
<p>Un partenariat entre les communes et les organismes techniques doit permettre l'organisation d'une journée d'information sur le risque incendie à laquelle seront associés élus, techniciens, propriétaires et éventuellement des scolaires. Une partie de la journée pourrait se passer sur le terrain avec un exemple de chantier. Il pourrait être opportun de travailler à l'échelle d'un canton. Trois des quatre cantons du Pays Dignois pourrait se voir concernés par une telle démarche. Seul le canton de Haute-Bléone semble être à la marge du risque incendie.</p> <p>Suite à une telle journée de formation, les communes qui semblent les plus concernées pourraient s'orienter vers un appel d'offre pour un diagnostic de l'état d'application du débroussaillage obligatoire par leurs administrés. L'ONF peut intervenir comme prestataire pour organiser un tel diagnostic.</p>			
Propositions de réalisations:			
Mobilisation d'une ou plusieurs communes des cantons de Digne Est, Digne Ouest et de Mézel			
Propositions Maître d'ouvrage:	Propositions Maître d'oeuvre:	Partenaires:	
Communes...		Association des Communes forestières 04, Chambre d'agriculture 04, Communes, Conseil Général 04, Coopérative Provence Forêt, CRPF, DDAF 04, Entente interdépartementale pour la protection de la forêt méditerranéenne, OFME, ONF, SDIS 04...	
Indicateurs de suivi:		Sources potentielles de financements:	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions communales - Nombre de propriétaires participants aux réunions - Nombre de propriétaires ayant fait appel à une entreprise pour le débroussaillage de leur propriété 			